

ABONNEMENT.

Sauumur : Un an... 30 fr. Six mois... 18. Trois mois... 10.

Poste :

Un an... 35 fr. Six mois... 21. Trois mois... 12.

On s'abonne :

A SAUMUR, chez tous les Libraires ; A PARIS, Chez DONGREL et BULLIER, Place de la Bourse, 38 ; A EWIG, Rue Fochier, 2.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne... 50 c. Réclames... 30. Faits divers... 75.

RESERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS, Chez MM. HAYAS-LAFITTE et Co., Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

29 Avril 1879.

LA RÉPUBLIQUE DE FERRY.

Nous savions bien que la ville d'Epinal était la ville par excellence des images et des complaintes illustrées.

Nous savions encore que ces images représentent tous les saints du calendrier, tous les héros de roman, mais nous ignorions que la ville d'Epinal représentait, en France, le VRAI SŒUR DE LA LIBERTÉ qu'elle était la TERRE CLASSIQUE DU LIBÉRALISME. C'est Son Excellence M. Ferry qui l'a baptisée et canonisée de cette façon :

C'est la ville d'Epinal que M. Ferry a rendu confidente, avec de grands développements, du programme de la République plus ou moins tyrannique, plus ou moins fantastique, qui portera son nom : LA RÉPUBLIQUE DE FERRY deviendra bientôt aussi célèbre, sinon aussi parfaite que la RÉPUBLIQUE DE PLATON.

M. Ferry a trouvé une nouvelle République idéale, c'est la République sans la liberté, comme il a trouvé une éducation merveilleuse pour la jeunesse, l'ÉDUCATION SANS DIEU.

Il est vrai qu'il a trouvé également un moyen ingénieux de rendre l'éducation obligatoire et conforme aux convictions et aux sentiments des pères de famille, c'est de les autoriser à prendre en toute liberté dans leur intérieur des précepteurs congréganistes.

Chaque habitant des villes et des campagnes qui n'aura pas grande confiance dans l'instruction laïque sera parfaitement libre d'avoir pour son fils un précepteur, ou bien même un gouverneur.

D'ailleurs, M. Ferry ne dit pas que c'est aux frais de l'Etat que chaque père de famille pourra choisir ce précepteur.

Au reste, quelle est donc la plus grande somme de liberté que peuvent désirer les électeurs de toutes les circonscriptions de la France ?

M. Ferry leur accorde la faculté de choisir le précepteur de leur enfant, même parmi les membres des corporations religieuses, mais à la condition que ce précepteur ne se montrera pas au-delà du seuil du foyer.

M. Ferry trouvera sans doute aussi, pour sa République idéale, les moyens de permettre à chaque électeur d'entretenir dans sa maison le précepteur qui lui inspire le plus de confiance.

M. Ferry demande l'internement des maîtres appartenant aux congrégations et ne veut pas qu'ils puissent se produire au dehors, car s'ils n'ont pas l'intention de manger les Jésuites, « il ne veut pas être mangé par eux ».

Le discours de M. Ferry fourmille de ces trivialités et de ces images forcées qui, pour un homme d'Etat, ressemblent singulièrement, dans l'art oratoire, aux images d'Epinal dans l'art du dessinateur.

Puisque, d'après les républicains, la République est le plus parfait des gouvernements parce qu'elle représente le mieux le gouvernement de tous pour tous, il semble que la logique et la bonne foi exigent également que la République ne soit pas effrontément le gouvernement tyrannique d'un

très-petit CLAN au profit de quelques tribus, au profit d'égoïstes individualités, et qu'elle ne devienne pas surtout l'oppression de la partie la plus saine, la plus sensée, la plus utile, la plus élevée de la nation par un petit nombre de fanatiques, d'utopistes, de téméraires et de Risquons-Tout.

La République n'aurait sa raison d'être qu'en donnant à la nation entière, et aux différentes classes de la société française, une plus grande somme de bien-être, de liberté et de confiance dans le lendemain.

Les lois, dans une vraie République, doivent toujours avoir pour inspiration l'intérêt du plus grand nombre, et il ne faut pas surtout qu'elles servent d'instrument aux plus détestables passions.

Il ne faut pas, surtout, que pour servir d'injustes préjugés, pour satisfaire des sectaires intransigeants, on fausse les croyances de la majorité de la nation.

Pour contenter ainsi quelques franc-tireurs de la politique on mécontente la meilleure partie de l'armée.

La loi Ferry peut évidemment compter au nombre des vexations, des actes d'oppression qui pourront le plus nuire à l'avenir et à l'existence même de la République.

Il est bien certain que ce n'est pas une loi conçue dans l'intérêt du plus grand nombre ; ce n'est pas une loi qui peut augmenter les partisans de la République ; ce n'est pas une loi qui peut favoriser le développement de l'instruction publique et qui doit rendre plus facile la solution du problème de l'instruction obligatoire.

Comment alors expliquer l'entêtement du ministre actuel de l'instruction publique et sa prétention de rendre tout le gouvernement solidaire de son merveilleux système pour propager l'instruction dans le peuple en supprimant la moitié des professeurs, pour le rendre responsable de son précieux secret destiné à donner aux pères de famille toute liberté de choisir les maîtres possédant leur confiance ?

M. Ferry, par sa persistance dans ses folles élucubrations, malgré les protestations et le blâme formulés par la majorité de la France, voudrait entraîner le gouvernement dans la plus odieuse des tyrannies, dans les plus imprudentes des conceptions, afin de rendre l'instruction obligatoire et laïque.

M. Ferry est vraiment bien téméraire lorsqu'il repousse tous les conseils de modération qui lui sont donnés même par ses propres amis.

Il poursuit une lutte dans laquelle il doit être évidemment brisé, et si le gouvernement est assez imprudent pour le suivre dans son expédition hasardée, il sera lui-même singulièrement compromis, et il peut être emporté avec M. Jules Ferry et avec le secret économique de ce ministre maniaque.

La situation que la loi Ferry fait aux libres penseurs et aux conservateurs n'est point égale.

Dans la situation actuelle, les libres penseurs sont parfaitement libres de faire élever leurs enfants ainsi qu'ils l'entendent.

Et après le vote de la loi Ferry, les pères de famille attachés à leurs convictions religieuses, et prenant souci de l'avenir de leurs enfants, seraient condamnés à les priver d'instruction ou bien à les livrer à des maîtres qui n'ont pas leur confiance.

M. Ferry déclare que le gouvernement ne faiblira point devant les congrégations, et par conséquent devant les pères de famille, qu'il reconnaît cependant lui-même représenter les vœux d'une grande partie de la nation.

Rh bien ! nous croyons pouvoir prédire à M. Ferry que le gouvernement sera bien forcé de reculer s'il ne veut pas exposer le pays à tous les dangers de la guerre civile.

Il reculera, parce que la plus vulgaire sagesse, le soin même de son honneur lui commandent d'abandonner M. Ferry et de lui préférer des millions de pères de famille qui ne veulent pas accepter l'abdication de leurs droits les plus sacrés.

LA RÉPUBLIQUE DE FERRY n'est pas encore le plus parfait des gouvernements. Elle n'est pas encore acceptée par la France.

Cette République se perd encore plus dans les nuages et dans les mondes imaginaires que celle de Platon, et M. Ferry, qui doit sa fortune politique au mauvais jeu de mots des Comptes fantastiques d'Haussmann, pourrait bien n'avoir fait qu'un rêve à reléguer parmi les contes les plus fantastiques des révolutions républicaines.

ADRIEN DE LA VALETTE.

(Assemblée nationale.)

Chronique générale.

« Le gouvernement ne faiblira pas, le gouvernement n'est pas faible ; jusqu'à présent, il n'a cédé sur rien. Il représente la loi, rien que la loi, et il saura la faire respecter par tout le monde, aussi bien par les intransigeants de gauche que par les intransigeants de droite. » Telles sont les paroles qu'a fait entendre Son Excellence M. Jules Ferry, et qui seront accueillies dans le pays par un immense éclat de rire. Les ministres de la République ont des états de services qui devraient leur faire comprendre l'opportunité de ne point tenir certain langage sur les tréteaux où ils étaient complaisamment leur outrécaudante sottise.

« Les intransigeants de gauche » peuvent à chaque instant leur rappeler les plus basses complicités et les plus lâches reniements ; « les intransigeants de droite » haussent les épaules devant ces médiocrités impuissantes parvenues fort à point aux premiers postes de l'Etat pour marquer le niveau de l'imbécillité républicaine.

C'est plaisir d'entendre M. Lepère parler du Concordat, et M. Jules Ferry de la liberté d'enseignement. Jamais pareilles inepties n'ont été plus gravement débitées par des grotesques plus achevés. Que le gouvernement ne faiblisse point, qu'il marche avec une intrépide fermeté dans la voie où il s'est engagé, et il reposera bientôt dans la fosse commune où l'écumé révolutionnaire recouvre tant de débris infortunés. A gauche, la révolte radicale le menace ; à droite, le réveil du mépris se manifeste avec une énergie croissante. C'est l'heure de la déroute qui approche.

Les derniers échos du conseil des ministres nous ont appris que le gouvernement avait fait son plan de campagne contre les évêques et contre Blanqui. Car c'est en frappant les catholiques que le cabinet se flâte de repousser le spectre du prisonnier de Clairvaux. Mais la question Blanqui est devenue la question Grévy. Les officieux sont contraints de l'avouer, et, avec une ardeur téméraire non moins que ridicule, ils parlent déjà d'avoir recours aux mesures violentes. M. Grévy, dit le Soir, est « l'homme de la loi » ; or, « la loi a prévu tous les cas, même les conflits entre les pouvoirs ».

Et il ajoute : « Si un conflit — ce que

nous ne croyons pas — venait à surgir, c'est à la loi que le Président de la République, conscient de son droit et de son devoir, en demanderait la solution ». Ce langage est clair ; si la Chambre ne se rangeait pas à l'avis du cabinet, si elle décidait que M. Blanqui est élu, le Président saisirait l'arme de la dissolution. L'intimidation est manifeste ; mais, en vérité, c'est peu se rendre compte du discrédit dans lequel est tombé le gouvernement que de croire à l'efficacité de ses menaces.

M. Grévy, même avec l'appui de M. Jules Ferry dont la vaillance est bien connue des émeutiers, devra demander grâce à ceux qu'il a refusés d'amnistier. Les catholiques ne lui refuseront pas le bienfait des dernières prières. (Union.)

Au Sénat, la discussion sur les projets de chemins de fer de M. de Freycinet, votés à la hâte par la Chambre le jour de sa séparation, sera longue et sérieuse.

MM. Puyser-Quartier, Buffet, d'Audiffret, prononceront des discours qui démontreront toutes les difficultés de l'entreprise tentée par le ministre des travaux publics.

Au ministère de l'instruction publique, M. Ferry (Jules) fait drasser l'état des conseils généraux qui ont formulé des vœux pour ou contre les projets de lois sur l'enseignement supérieur.

Une dépêche de Francfort, en date de dimanche, annonce qu'un aide-de-camp du czar, chargé d'une mission officielle, qui se rattache au mouvement révolutionnaire russe, est arrivé à Berlin, jeudi dernier, et qu'il en est reparti le lendemain pour se rendre directement à Paris.

Il est absolument exact que M. Lepère a donné l'assurance, à la dernière séance du conseil des ministres qui a eu lieu samedi, à l'Élysée, sous la présidence de M. Grévy, que la Chambre invaliderait l'élection Blanqui.

On dit, dans les sphères gouvernementales, que, s'il en était autrement, le Président de la République n'hésiterait plus, sans doute, à demander au Sénat la dissolution de la Chambre, dissolution qui serait évidemment ratifiée par le pays.

Les Débats, qui n'avaient pas pu se résigner à louer le langage de M. Ferry à la Sorbonne relativement à la liberté d'enseignement, viennent de s'exécuter pour le discours d'Epinal ; ils applaudissent des deux mains comme la presse radicale, et ces lâchetés sans vergogne semblent couler de source. Le journal, transfuge de tous les camps, dit que M. Jules Ferry combat « pour la bonne cause, celle de la vérité et du patriotisme », et, prenant à son usage le jargon du jour, désigne sous le nom « d'adversaires de la société moderne » les adversaires du monopole universitaire. On ne peut pas tomber plus bas qu'en se prosternant devant le discours d'Epinal, si rempli de choses fausses ou ridicules, d'insinuations odieuses et de brutalités.

Dans la session des conseils généraux, qui sera bientôt partout terminée, l'attitude

du gouvernement a été pitoyable, et celle des conseillers généraux républicains a prouvé une fois de plus que ces libéraux ne sont que des jacobins honteux.

Cependant, notons que, dans la Sarthe, le conseil, dont la majorité est radicale, a adopté le vœu émis contre l'article 7 du projet Ferry. M. de La Rochefoucauld, duc de Bisaccia, et M. le comte de Perrochel, ont ainsi obtenu une victoire très-importante, quoique partielle, et nous les en félicitons.

Les préfets ont opposé, dans divers départements, la question préalable aux vœux pour le maintien des lois existantes, mais ils n'ont trouvé ni politiques, ni illégales les félicitations en sens contraire adressées à M. Ferry. La logique administrative égale la mauvaise foi républicaine. Au reste, les *félicitations* ont été plus nombreuses que les compliments.

Le *Journal des Débats* a publié la note suivante, qui confirme, en la précisant, une nouvelle donnée par le *Daily Telegraph* :

« L'entente la plus complète s'est établie entre les gouvernements français et anglais sur la politique à suivre vis-à-vis de l'Égypte. Les deux cabinets viennent d'adresser à Constantinople, une dépêche par laquelle ils prennent acte de l'offre que la Sublime-Porte leur a faite, au premier moment, de déposer le khédive. Ils ont en même temps notifié à ce dernier leur intention de se réserver pour l'avenir toute liberté d'action à la suite de la violation des engagements qu'il avait contractés avec la France et l'Angleterre. »

Un article de la *Pall Mall Gazette*, signalé par la télégraphie privée, contient d'ailleurs des assertions semblables. « L'Angleterre et la France, dit ce journal, ont adressé au khédive une note identique destinée probablement à opérer un changement dans la situation. » Et l'Agence Havas, qui ne communiquait que sous toutes réserves la nouvelle dont le *Daily Telegraph* a eu la primeur, fait connaître aujourd'hui que ses propres renseignements sont conformes à ceux de la *Pall Mall Gazette*.

Le fait est donc hors de doute. Quel usage la France et l'Angleterre vont-elles faire de la « liberté d'action » qu'elles se réservent ? C'est là le point important. Une lettre écrite d'Alexandrie au *Times* laisse pressentir que la mise à exécution des menaces faites au khédive pourrait entraîner d'assez graves complications.

Le résultat de l'élection de Bordeaux ne sera pas inséré au *Journal officiel* comme celui des autres élections. Bien que les notes insérées dans la partie non officielle du *Journal officiel* n'aient pas le caractère officiel proprement dit, le gouvernement ne veut pas que l'on puisse s'y méprendre et qu'on suppose qu'il regarde comme acquis le résultat du scrutin du 20 avril.

Ce qui distingue, malheureusement, les fonctionnaires improvisés de notre République, disait M. Dufaure, ces jours passés, c'est qu'ils sont profondément inexpérimentés. Ils ignorent les dispositions des populations au milieu desquelles on les envoie, et ils vont faire des sottises au gouvernement. Pour ne pas paraître neufs, ils multiplient les rapports, y mettant bien moins la vérité que de prétendus renseignements conformes aux désirs du gouvernement. Cette comédie peut durer un mois, deux mois ; mais arrive une élection, et tout l'échafaudage du préfet s'écroule.

Voilà notre administration.

Une touchante manifestation de la foi catholique vient d'avoir lieu à Marseille. Sept cents jeunes gens se réunissaient sous la présidence de M. Alfred Guiol, pour protester contre les projets de loi anti-libéraux de M. J. Ferry.

Après deux éloquents discours de M. Léon Jauffret, ancien sous-préfet, et de M. J. Dubosc, les résolutions suivantes ont été votées par acclamation :

#### PROTESTATION.

Ce vingt-quatre avril mil huit cent soixante-dix-neuf, sept cents jeunes gens, domiciliés et demeurant à Marseille, assemblés en réunion privée, tous électeurs et anciens élèves des Congrégations

visés par le projet de loi Ferry, ont arrêté et voté les conclusions suivantes :

Nous soussignés, au nom et par mandat des sept cents électeurs ci-dessus désignés, pour lesquels nous nous portons garants ;

Protestons de toute la force de notre patriotisme, de toute l'énergie de notre foi religieuse, contre le projet de loi déposé sur le bureau de la Chambre des députés par M. le ministre Ferry.

Nous protestons comme Français, car ce projet de loi enlève les prérogatives de citoyen à toute une catégorie d'hommes qui se sont toujours signalés par leur amour à la patrie et les services rendus au pays.

Nous protestons comme catholiques, car ce projet de loi est essentiellement attentatoire à la liberté de l'Église et à son droit divin d'enseigner.

Nous protestons surtout comme anciens élèves des religieux qui seront frappés par l'article 7 du projet de loi.

Instruits et élevés par eux, ayant grandi sous leur tutelle et leur direction, témoins de leur vie pleine d'abnégation, de leurs admirables vertus, de leur science qui s'affirme tous les jours par des résultats connus de tous, et nous plus qu'à tout autre, il appartient de protester contre les indignes calomnies dont ils ont été l'objet et la tyrannique proscription dont on les menace.

Nous sommes heureux et fiers de leur donner publiquement le nouveau témoignage de notre filiale reconnaissance et de notre inaltérable dévouement.

Nous prions messieurs les députés et messieurs les sénateurs de repousser, sans hésiter, un projet de loi qui plonge dans une douloureuse perplexité toutes les âmes catholiques et vraiment françaises.

Et si, contre toute attente, et au mépris de toute justice, la loi proposée venait à être adoptée, nous déclarons hautement que nous ne nous laisserons pas abattre par cette persécution. Nous saurons allier nos devoirs de Français avec nos devoirs de catholiques, et sans oublier jamais ce que nous devons à notre pays, nous saurons nous souvenir toujours de ce que nous devons à Dieu.

Nous ne pouvons que féliciter ces courageux jeunes gens d'avoir ainsi arboré le drapeau catholique et français. Dans ces temps d'irrésolution et de défaillance, où il est si rare de rencontrer des âmes vaillantes, on est heureux de voir de jeunes hommes protester ouvertement contre le niveau abaissé des idées modernes.

**Le futur emprunt municipal.** — La commission des finances du conseil municipal de Paris s'est réunie samedi, au Luxembourg, pour statuer définitivement sur l'emprunt de la ville de Paris. Elle a appelé dans son sein les présidents de toutes les autres commissions. Les offres du Crédit foncier ont été définitivement rejetées après une longue discussion. Elles ont été soutenues par M. Clamageran, qui a fait ressortir ce point, que les propositions des banquiers à la tête desquels se trouve le directeur du Comptoir d'escompte ne sont qu'illusoire et entraînent une dépense beaucoup plus forte que celle prévue pour l'emprunt à contracter avec le Crédit foncier.

La commission n'a encore pris aucune décision définitive relativement à l'émission. S'adressera-t-on directement au public, ou acceptera-t-on les propositions du Comptoir d'escompte ?

C'est ce qui a dû être décidé dans la réunion d'hier lundi.

La commission des tisseurs de la maison Jaubert, Audras et C<sup>e</sup> de Lyon vient de publier l'avis suivant :

« La commission, nommée en assemblée générale, des tisseurs de la maison Jaubert, Audras et C<sup>e</sup>, prévient les citoyens de la corporation qu'il est indispensable que, pendant le temps que durera la cessation de travail, les ouvriers conservent une attitude très-calme ; ils éviteront toute pression envers les tisseurs qui ne voudraient pas se laisser persuader que leurs intérêts sont liés aux nôtres par une étroite solidarité. »

« Citoyens, la loi nous autorise à nous coaliser pour résister à toute tentative d'abaissement de notre tarif. Confiant dans le succès de notre entreprise, nous userons de notre droit jusqu'au bout. »

Nous apprenons, d'autre part, que la maison Tapissier a baissé ses tarifs de 15 0/0. Cette réduction a été acceptée par les ouvriers.

On télégraphie de Lille, 28 avril, que les mineurs de la compagnie houillère de Louches viennent de se mettre en grève.

Jusqu'à présent les ouvriers sont calmes.

Les autorités belges prennent des précautions contre un soulèvement de tout le Borinage.

Alger, 28 avril.

Une explosion a eu lieu, hier soir, au château neuf, à Oran. Il ne paraît pas qu'il y ait eu d'accidents graves. On parle cependant de cinq à six blessés. L'incendie était terminé à minuit.

### Etranger.

**Rome.** — Le Saint-Père a reçu les prédicateurs du Carême à l'issue de la station, et leur a adressé un discours remarquable que publie la *Voce della Verità*.

Le Saint-Père a fait allusion aux doctrines qui prévalent aujourd'hui dans le monde et il en a signalé en ces termes les funestes conséquences :

« Vous le savez, très-chers fils, aujourd'hui encore (comme au temps du paganisme) le monde s'éloigne de Jésus-Christ et de son Église, et menace pour son malheur de redevenir païen. Déjà presque partout les États se sont constitués en faisant abstraction de Dieu ; déjà on a beaucoup fait pour ôter de la famille toute empreinte chrétienne, en sécularisant le mariage et en soustrayant l'éducation et l'instruction de la jeunesse à la bienfaisante influence de l'Église. — Cette apostasie, qui se propage rapidement, prépare à la société humaine la ruine la plus effroyable. Qu'y a-t-il, en effet, de plus funeste pour le monde que de s'éloigner du Christ, qui est la voie, la vérité et la vie ? »

Sa Sainteté a ajouté :

« Que le monde apprenne par votre parole combien les peuples seraient heureux et à l'abri des calamités, si la religion du Christ était en honneur parmi eux ; combien prospères et tranquilles les familles, si la religion qui consacre et resserre le lien conjugal, qui rend douce aux enfants et leur fait respecter l'autorité paternelle, était assise comme une reine à leur foyer ! — Et dans ce beau pays, objet de la prédilection de Dieu, les destinées publiques apparaîtraient moins tristes, si une guerre déloyale et injuste n'avait été déclarée à l'Église et au Souverain Pontificat. »

**Russie.** — On écrit de Saint-Petersbourg, le 14-23 avril :

Le *Messageur du Gouvernement* publie aujourd'hui la statistique complète des incendies qui ont éclaté en Russie pendant le mois de mars 1879. Toutes les données, à ce sujet, ont été fournies par les gouverneurs de province. Pendant ce seul mois, il y a eu seize cent soixante cas d'incendie ; les pertes subies par les propriétaires des biens meubles et immeubles, sont évaluées à 1,727,169 francs.

Les quatre dixièmes de ces incendies sont dus à la malveillance et au défaut de mesures de précaution.

Les membres de la commission d'enquête qui voyageaient ces derniers temps dans le midi de la Russie pour découvrir les sociétés secrètes, attribuent, dans leurs rapports au ministre de l'intérieur, aux nihilistes une grande partie de ces cas d'incendie.

Une commission se forme, à Saint-Petersbourg, pour obliger les habitants d'assurer leurs immeubles et d'organiser une surveillance active dans les campagnes.

D'après le *Nouveau Temps*, il serait question, dans le conseil d'Etat, de rétablir le poste de grand-maître général de la police.

D'un autre côté, on assure que les fonctions de préfet de Saint-Petersbourg seraient doublées. Il y aurait ainsi deux préfets qui porteraient le nom, l'un de *Préfet de Saint-Petersbourg*, l'autre de *Préfet de police*.

Ce dernier serait placé sous les ordres du gouverneur général.

### Chronique militaire.

Par décision présidentielle, les généraux suivants ont été désignés pour procéder à l'inspection des divers arrondissements de cavalerie :

M. Montaigu inspectera le 1<sup>er</sup> arrondissement de cavalerie ; M. du Preuil, le 2<sup>e</sup> arrondissement ; M. Michel, le 3<sup>e</sup> arrondissement ; M. le comte de France, le 4<sup>e</sup> arrondissement ; M. le vicomte Pierre de Bernis, le 5<sup>e</sup> arrondissement ; M. le comte Reille, le 6<sup>e</sup> arrondissement ; M. Thornion, le 7<sup>e</sup> arrondissement ; M. de Boerio, le 8<sup>e</sup> arrondissement ; M. de Viel d'Espéuilles, le 9<sup>e</sup> arrondissement ; M. de Huyn de Verneville, le 10<sup>e</sup> arrondissement.

### Chronique Locale et de l'Ouest.

Les élèves-officiers de l'École de cavalerie, dont les noms suivent, sont proposés pour le grade de sous-lieutenant :

- MM.  
Bodin de Galembert (1<sup>re</sup> division), du 3<sup>e</sup> chasseurs d'Afrique.  
Calas des Francs (1<sup>re</sup> division), du 2<sup>e</sup> chasseurs.  
Law de Lauriston (1<sup>re</sup> division), du 3<sup>e</sup> dragons.  
Des Moustiers-Mérinville, du 3<sup>e</sup> dragons.  
Douat (2<sup>e</sup> division), du 2<sup>e</sup> chasseurs.  
Vauthier (2<sup>e</sup> division), du 2<sup>e</sup> chasseurs.  
Bittard-Ducluzau (2<sup>e</sup> division), du 3<sup>e</sup> dragons.  
Ménard (1<sup>re</sup> division), du 25<sup>e</sup> dragons.  
Prouvansal de Saint-Hilaire, du 25<sup>e</sup> dragons.  
De la Rochefoucauld-Bayers, du 3<sup>e</sup> chasseurs d'Afrique.  
Du Laurens d'Oiseley (2<sup>e</sup> division), du 6<sup>e</sup> hussards.  
Lavaud (2<sup>e</sup> division), du 25<sup>e</sup> dragons.

Hier matin, un vol de deux montres en argent a été commis avec effraction au domicile de M<sup>me</sup> veuve Boulat, rue des Bouchers, 15, à Saumur.

L'auteur est resté inconnu, mais la justice fait des recherches actives et tout fait supposer qu'il ne tardera pas à être découvert.

**Turquant.** — Les grandes pluies des 20 et 21 avril ont occasionné de nouveaux éboulements.

Dans la commune de Turquant, il y en a eu deux qui ont entraîné des pertes matérielles assez considérables.

Le 23, à 8 heures du soir, au hameau du Caillou, une maison et une écurie, situées dans le roc et sous le chemin d'intérêt commun n<sup>o</sup> 117, ont été écrasées par un pan de pierre qui s'est effondré sur une longueur de 40 mètres sur 6 de largeur. Dès la veille, le ciel de la cave avait inspiré des craintes, aussi le propriétaire, M<sup>me</sup> veuve Vogel, elle démenagé son mobilier. Sa perte s'est élevée à plus de 600 fr.

Le surlendemain, à 9 heures du matin, au canton du Haut-Hulin, même commune, deux cases se joignant, appartenant à M. Urbain Bouguin et Joseph Anger, se sont effondrées complètement. Tout ce qu'elles contenaient a été écrasé : pressoir, fûts, etc. Le chiffre total des pertes n'est pas moindre de 1,500 fr., dont 300 pour la valeur du sol du dessus à un autre propriétaire, M. Lucien Plamerou.

L'Électeur a rendu compte de la cavalcade de Doué qui a eu lieu le dimanche 20 avril. Le passage suivant nous a paru digne d'être noté :

« Le char de l'Industrie contenait des travailleurs de différents corps d'état, armés chacun d'un instrument de leur travail ; à l'arrière était placée sur un piédestal le buste de la République, ayant à droite et à gauche un faisceau de drapeaux ; au-dessus, une banderolle portant la devise : Liberté. — Egalité. — Fraternité. »

Un accident est arrivé au buste de la République, qui n'était pas assez solidement confectionné, quoique fraîchement arrivé de Paris ; il n'a pu supporter les premiers cahots et s'est décollé au milieu. Mais à quelque chose malheur est connu bon. Le buste, ne pouvant plus se maintenir seul en équilibre, a été soutenu par les travailleurs présents sur le char.

La République est décollée, ajouta-t-il, sujet l'Union de l'Ouest.

Il y a eu des fêtes républicaines, dimanche, à Brissac et à Trélazé.

À Brissac, on inaugurerait, dans la salle de la mairie, un buste de la République orné d'une cravate tricolore. Les pompiers étaient de la fête, en grande tenue.

Après une allocution républicaine du maire, suivie d'une conférence de Brissac à M. L. Chauvin, la musique de Brissac a fait entendre les premières mesures de la *Marseillaise*, dont la foule a repris en chœur le refrain :

Aux armes, citoyens, formez vos bataillons.  
Marchons (bis), qu'un sang impur abreuve nos sillons.  
À peine les derniers échos de cet hymne

de paix s'étaient-ils fait entendre, que chacun se séparait aux cris répétés de : Vive la République!

A Trélazé, se sont réunies, en armes, les trois compagnies de pompiers des Ponts-de-Cé, de Brain-sur-l'Aution et de Trélazé, avec la fanfare de Brain et les musiques des deux autres communes. En tête, « se trouvent » vient une dizaine de sapeurs, en tabliers blancs et bonnets à poil, dit le Patriote. Au défilé, on a joué la Marseillaise et le Chant du Départ. Le Patriote ajoute que nul cri de « Vive la République » n'a été proféré, mais toutes les figures étaient rayonnantes.

Puis l'on a bu, l'on a dîné et donné une sérénade à M. le maire de Trélazé.

Sur quoi, le Patriote prétend que « les pétitionnistes contre les lois Ferry seraient » mal tombés, dimanche, à Trélazé. Pourquoi cela? Est-ce une manière de proclamer que les républicains, qui prennent tant de libertés pour eux, n'en veulent tolérer aucune chez les autres?

Niort. — Un affreux accident, dit la Revue de l'Ouest, est arrivé jeudi, dans la gare de Niort. Une femme de 72 ans a été écrasée par un train en manœuvre.

On raconte que cette femme avait obtenu l'autorisation de ramasser du charbon sur la voie. Pendant qu'elle se livrait à cette occupation, un train est arrivé et l'a décapitée. La tête a été presque séparée du tronc.

Les courses de Saint-Maixent sont fixées au 10 août.

Caisse d'épargne de Saumur. Séance du 27 avril 1879. Versements de 121 déposants (17 nouveaux), 18,866 fr. 50 c. Remboursements, 12,923 fr. 57 c.

ABATTOIR. ÉTAT des viandes abattues et livrées à la consommation du 29 mars au 25 avril.

Table with 5 main columns: BŒUF, VACHES, YEUX, MOUTONS. Each column has sub-columns for 1st and 2nd quality. Rows list various butchers and charcutiers with their respective weights.

Publications de mariage.

Emmanuel Coulaud, médecin, de Saumur, et Marguerite-Aline Fauvel, sans profession, même ville. Victor-Lucien Budan, menuisier, de Saumur, et Louise-Anne Dédès, couturière, de Saint-Lambert-des-Loges. Pierre-François Viennet, cavalier de manège, de Saumur, et Henriette Brisset, sans profession, même ville.

LA RAISON LA MEILLEURE.

La raison du plus fort est toujours la meilleure. Certain gouvernement nous le prouve à toute heure. La force aujourd'hui prime et le droit et le loi. Opprime le clergé, veut supprimer la foi. Ferme à nos enfants l'école cléricale. Pour lui substituer l'école radicale. Il révoque quand même, et selon son caprice, Magistrats et préfets, contre toute justice. Le talent, le savoir, à ses yeux ne sont rien. Si l'on n'est avant tout un franc républicain; Et nos conservateurs, quel que soit leur mérite; Sont tous sacrifiés, remplacés au plus vite. Mais qu'il y réfléchisse... Ah! la classe ouvrière, Dès longtemps sans travail, en proie à la misère,

Pourrait bien à son tour de la force abuser, Puis, perdant patience, à la fin s'insurger, Et de nos communs imitant les exemples, Piller, brûler aussi nos palais et nos temples. Il lui faut donc agir avec grande prudence, User modérément de son omnipotence; Au commerce assurer plus de prospérité, Et pour tout fonctionnaire avoir plus d'équité, Peut-être, en employant cette habile tactique, Nous fera-t-il un jour aimer la République. P.-D.

CONSEILS ET RECETTES.

La presse, grâce à la publicité dont elle dispose, et qu'elle est forcée de mettre au service de ceux qui la réclament, peut malheureusement quelquefois servir d'instrument aux tentatives des filous sur la crédulité publique et la bourse des honnêtes gens.

Il lui appartient par contre, toutes les fois qu'elle en a l'occasion, de mettre le public en garde contre les tentatives de ce genre.

C'est pourquoi nous croyons devoir publier aujourd'hui, en invitant tous nos confrères du département et des départements voisins à les reproduire dans leurs colonnes, les renseignements suivants sur les manœuvres d'escrocs domiciliés à Londres et qui exploitent en ce moment les départements de l'Ouest.

A des intervalles réguliers, paraissent dans les journaux de province des annonces ainsi conçues :

On demande un agent acheteur et expéditeur. Ecrire franco à M... Y... Street, à Londres. Traitement fixe et commission.

D'autres annonces demandent du beurre, des primeurs, des meubles même, etc. Les individus — et ils sont toujours nombreux — à la recherche d'une position ou de l'emploi de leur activité et de leur argent, s'empressent d'écrire à l'adresse indiquée pour faire leurs offres de service.

Ces offres sont toujours et immédiatement acceptées. Tous les candidats sont toujours admis et reçoivent, par retour du courrier, une lettre dans laquelle on leur alloue invariablement 150 francs d'appointements par mois; 5 0/0 de commission sur les achats qu'ils auront à faire les plus abondants possibles; Des frais de déplacement, etc., etc.

Seulement, pour juger de leur aptitude aux achats — (c'est la formule consacrée) — on leur demande de faire un premier envoi de quelques caisses d'œufs et de quelques paniers de beurre représentant une valeur de plusieurs centaines de francs.

On leur donne des renseignements minutieux sur le mode d'emballage et d'expédition, et on leur recommande de joindre leur facture à l'envoi dont le prix doit être remis à réception, avec l'argent nécessaire aux achats de la semaine suivante.

Le tout est libéré sur magnifique papier à en-tête imprimé avec un certain luxe typographique, et ornementé d'une foule d'inscriptions imitées de celles des grandes maisons de commerce.

Ceux qui, ces offres trouvent un peu déflants et qui demandent des références n'entendent plus parler de la maison... ou Y....

Ceux qui, moins déflants, heureux et fiers d'être acceptés comme acheteurs, font l'envoi demandé, n'en entendent pas parler davantage et en sont pour leurs frais.

Généralement, ils s'abstiennent de raconter leur mésaventure pour n'être point gouaillés... ce qui fait que les escrocs continuent ce lucratif commerce et réussissent à recruter de nouvelles dupes.

Nous ne pouvons donc qu'engager tous les intéressés à se tenir pour avertis.

Faits divers.

Le garde-chef artificier Lasserre, dont nous avons mentionné la grave blessure lors de l'explosion de la salle d'artifices, à Angoulême, vient de succomber à l'hospice de cette ville.

Ce décès porte à dix le nombre des morts à la suite de cette catastrophe, et il est malheureusement à craindre que deux autres des blessés ne survivent pas à leurs blessures.

La semaine dernière, un bien triste accident s'est produit à Dinan. Des ouvriers maçons, occupés à la construction d'une maison près de la prison, commençaient à peine leur journée, lorsque les cordes maintenant leur échafaudage vinrent à se rompre, et, les machiers faisant bascule, quatre des malheureux ouvriers furent violemment jetés sur la rue, d'une hauteur de 7 à 8 mètres. Deux d'entre eux, Renault et Chouin, furent affreusement mutilés. Renault a succombé le jour même et l'état de Chouin ne laissait pas d'être très-grave.

Mercredi dernier, à quatre heures et à six heures du matin, trois roulements semblables à des coups de tonnerre se faisaient entendre à Cauville (Seine-Inférieure). Quelques heures plus tard, on apprenait qu'un

éboulement considérable de falaises venait d'avoir lieu sur une longueur de plus de 400 mètres.

Ce qui distingue cet éboulement des autres, c'est l'énorme quantité de cailloux du rivage qui a été transportée à plus de dix mètres de hauteur et un lac d'eau salée très-profond qui se trouve maintenant dans les nouvelles basses falaises formées par cet immense mouvement de terrain.

Victor Hugo, si l'on en croit l'Événement, racontait dernièrement en petit comité, au milieu d'une conversation sur l'Académie, une bien jolie anecdote sur feu Viennet, l'immortel auteur de ces fameuses Fables... dont personne ne pourrait citer un hémistiche à l'heure qu'il est!

Viennet était né à Béziers; ce détail a son importance, étant donnée la fatuité bien connue des Méridionaux. Donc le méridional Viennet, qui était l'ami de Louis-Philippe, avait le tort grave, aux soirées des Tuileries, de s'attacher au roi comme le lierre au chêne. Le roi, ne pouvant se débarrasser de Viennet, convint avec la reine Marie-Amélie d'un piège très-innocent que l'on tendrait à l'important. Sur un signe du roi, la reine devait attirer le fabuliste dans son cercle et l'y retenir à force d'amabilité. Le piège fit merveille. Viennet, bientôt, se crut aimé de la reine! Il le crut si bien qu'il mourut avec cette douce illusion.

Victor Hugo ajoutait : — Eh bien! tous les succès de Viennet ont été de cet ordre-là : il les a rêvés!

Un des jours de la semaine dernière, à cinq heures du soir, rue d'Amsterdam, à Paris, un ouvrier, traînant avec lui deux enfants, passait devant la boutique d'un marchand de comestibles, située en face de l'entrée de la gare Saint-Lazare.

— Papa, j'ai faim, dit le plus jeune enfant. Le père ne répondit pas, mais sa figure s'attristait.

— Papa, j'ai bien faim, répéta le pauvre petit. — Est-ce que vous n'entendez pas cet enfant? lui dit un soldat du 63<sup>e</sup> de ligne, qui, sac au dos, attendait le départ du Havre.

— Je ne l'entends que trop, répondit le père; mais que faire sans le sou et sans ouvrage? — Ah bien! si c'est comme ça, dit le soldat, attendez.

Il met son sac à terre, le déboucle et en tire un pain blanc et un morceau de saucisson qu'il avait acheté pour son voyage.

— Il faut donner à manger à ces mioches-là, dit-il. Et pendant qu'il reprenait son sac et que le père le remerciait.

— Pas tant de compliments, dit le militaire, un jour que vous serez plus heureux, vous rendrez ça à quelqu'un qui aura faim.

Cela point bien le soldat français.

L'origine de la fortune du banquier Ch. Lafitte a défrayé bien souvent les échos de Paris.

Il a été question dernièrement d'un des plus gros capitalistes de France, dont la fortune considérable a eu un point de départ tout à fait original.

C'était à l'époque où l'une des communes des environs de Paris n'était encore qu'une succession de terrains vagues, où quelques maisonnettes s'élevaient du sol à de grands intervalles. Un marchand de vins traitait débitait des lapins à une clientèle de Parisiens, amateurs de gibottes. Or, chaque fois qu'un conservateur mangeait un lapin, il avait droit à un billet de loterie avec lequel on pouvait gagner un lot de terrain. Vous pouvez juger par là de ce que pouvait valoir le terrain.

Parmi les heureux, M. X... gagnait régulièrement quatre fois par semaine; chaque lapin lui rapportait un lopin.

Au bout de quelques années, il était devenu, par le fait du hasard, propriétaire d'un immense périmètre, dont le mètre carré se vend aujourd'hui plus de 300 fr.

Depuis qu'il était devenu millionnaire, M. X... faisait des repas princiers; mais il n'a jamais cessé de consacrer un jour — le jeudi — à la gibelotte.

Voici un exemple de ce qu'est l'usure en Prusse.

Il y a quelque temps, un père de famille de Berlin fut obligé, pour soigner ses enfants malades, d'emprunter à un de ses compatriotes 45 marcs, environ 55 francs.

Le prêt fut consenti pour un mois, moyennant un intérêt de 6 marcs par an, mais avec stipulation que, faute de paiement à la date indiquée, l'emprunteur paierait 20 marcs par jour de retard.

les 250 marcs d'intérêt, ce qui équivalait à 14,000 pour cent.

Table of market prices for various goods like flour, oil, wine, and other commodities. Columns include item names and prices.

Voici le sommaire du dernier numéro de l'Univers illustré :

TEXTE : Courrier de Paris, par Gérôme. — Bulletin, par X. Dachères. — Théâtres, par Gérôme. — L'attentat contre le czar. — Revue scientifique, par le docteur E. Decaisne. — La Terre Sainte, par F. Bourgeat. — Courrier du Palais, par Maître Guérin. — Chez les Zoulous, par H. V. — Les Martyrs de l'honneur, par Henri Conscience (suite). — Le Départ pour la ville, tableau de M. Bruck-Lajos. — Bulletin financier. — Courrier des modes, par M<sup>lle</sup> Iza de Cérigny. — Angleterre : La brigade des pompiers volontaires de Canterbury, par R. Bryon. — Échecs.

GRAVURES : Attentat contre S. M. l'empereur de Russie, à Saint-Petersbourg. — M. H. de Villemessant, directeur du Figaro, décédé le 11 avril. — Explosion au parc d'artillerie de la Madeleine, à Angoulême. — La Terre Sainte (quatre gravures). — Théâtre de la Renaissance : La Petite Mademoiselle, opéra-comique en trois actes, de MM. H. Meilhac et Lud. Halévy; musique de M. Ch. Lecocq. Acte II. — Exposition des œuvres des aquarellistes français. — Le pays des Zoulous (deux gravures). — Le Départ pour la ville, tableau de M. Bruck-Lajos. — Angleterre : La brigade de pompiers volontaires de Canterbury. — Rébus.

Abonnements (Paris et départements) : 4 an, 22 fr.; 6 mois, 14 fr. 50; 3 mois, 6 fr. — Bureaux : rue Auber, 3, place de l'Opéra.

CRÉDIT HYPOTHÉCAIRE (17<sup>e</sup> ANNÉE) PRÊTS sur MAISONS et BIENS RURAUX à 5 0/0. Les demandes doivent être adressées à MM. RÉJOU et C<sup>ie</sup>, banquiers, rue Le Peletier, 9, à Paris; il y est immédiatement répondu par lettres personnelles et ne portant aucune indication extérieure.

Eviter les contrefaçons CHOCOLAT MENIER Exiger le véritable nom

SANTÉ ET ÉNERGIE A TOUS rendues sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé dite : REVALESCIERE Du BARRY, de Londres. 32 ans de succès. La REVALESCIERE guérit les mauvaises digestions (dyspepsies), gastrites, gastro-entérites, gastralgies, constipations, hémorroïdes, glaires, flatuosités, ballonnement, palpitations, diarrhées, dysenterie, gonflement, étourdissements, bourdonnement dans les oreilles, acidité, pituite, maux de tête, migraines, surdité, nausées, et vomissements après repas ou en grossesse, douleurs, aigreurs, congestions, inflammations

des intestins et de la vessie, crampes et spasmes, insomnies, fluxions de poitrine, chaud et froid, toux, oppression, asthme, bronchite, phthisie (consomption), dartres, éruption, abcès, ulcères, mélancolie, nervosité, épuisement, débilité, rhumatisme, goutte, fièvre, grippe, rhume, catarrhe, laryngite, échauffement, lysterie, névralgie, épilepsie, paralysie, les accidents de retour de l'âge, scorbut, chlorose, vice et pauvreté du sang, ainsi que toute irritation et toute odeur fiévreuse en se levant, ou après certains plats compromettants: oignons, ail, etc., ou boissons alcooliques, même après le tabac; faiblesses, sueurs diurnes et nocturnes, hydroisie, gravelle, rétention, les désordres de la gorge, de l'haleine et de la voix, les maladies des enfants et des femmes, les suppressions, le manque de fraîcheur et d'énergie nerveuse. 100,000 cures réelles par an. Evitez les contrefaçons, et exigez la marque de fabrique « Revalescère du Barry. »

Parmi les cures, celles de Madame la Duchesse de Castelnau, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, Lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le docteur professeur Wurzer, etc., etc.

**Voici quelques-unes des cures :**

Cure N° 76,448 : Depuis cinq ans, je souffrais de maux dans le côté droit et dans le creux de l'estomac, de mauvaises digestions, etc. Je n'hésite pas à vous certifier que votre Revalescère m'a sauvé la vie. — ERNEST CATTÉ, musicien au 63° de ligne, Verdun. — Darrès : M. Gr. Voos, de Liège, abandonné par les médecins, qui déclaraient qu'à son âge (35 ans), toute guérison était impossible, a été totalement guéri des dartres par l'usage de la Revalescère. — N° 49,841 : M<sup>me</sup> Marie Joly, de cinquante ans de constipation, indigestion, nervosité, insomnie, asthme, toux, flatul, spasmes et névroses. — Cure n° 56,935 : Barré (Bas-Rhin), 4 juin. — Monsieur, La Revalescère Du Barry a agi sur moi merveilleusement; mes forces reviennent et une nouvelle vie m'a été donnée, comme celle de la jeunesse; bon appétit, qui pendant plusieurs années a été nul, est redevenu admirable, et un catarrhe et névralgie à la tête, qui depuis quarante ans s'étaient fixés à l'état chronique, ne me tourmentent plus. — DAVID RUFF, propriétaire. — N° 49,522 : M. Baldwin, de l'épuisement le plus complet, paralysie de la vessie et des membres, par suite d'excès de jeunesse.

Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 6 kil., 36 fr.; 12 kil., 70 fr. — Les Biscuits de Revalescère, en boîtes de 4, 7 et 70 francs. — La Revalescère chocolatée rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux plus énervés. — En boîtes de 12 tasses, 2 fr. 25 c.; de 24 tasses, 4 fr.; de 48 tasses, 7 fr.; de 120 tasses, 16 fr.; de 576 tasses, 70 fr.; ou environ 12 c. la tasse. — Envoi contre bon de poste, les boîtes de 36 et 70 fr. franco. — Dépôt à Saumur, COMMON, 23, rue Saint-Jean; GONDRAND; BESSON, successeur de TEXIER; J. RUSSON, épiciers, quai de Limoges. — Angers, VEUVÉ CHANTEAU, épicière; LEVÉQUE, négociant, rue Plantagenet. — BRESTAULT-DELAGÈRE, — Bauge, BUCHMANN, marchand de comestibles. — Beaupreau, M<sup>me</sup> BELLIARD, épicière. — Cholet, VANDANGEON-BUREAU, 63, place Rouge; CORTINI, confiseur, 60, rue Nationale; JACOMÉTY, confiseur; EMILE RICHARD, épicier, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — Du Barry et C<sup>o</sup>, Limited, 26, place Vendôme, et 8, rue Castiglione, Paris.

**CHEMINS DE FER DE L'ÉTAT**

**Ligne de Poitiers-Saumur.**

Départs de Saumur :		Arrivées à Poitiers :	
6 h. 30 m. matin.	10 h. 30 m. matin.	10 h. 30 m. matin.	4 h. 45 m. soir.
1 — 10 — — — — —	4 — 45 — — — — —	10 — 45 — — — — —	11 — 50 — — — — —
3 — 20 — — — — —	10 — 45 — — — — —		
7 — 45 — — — — —	11 — 50 — — — — —		

Il y a, en outre, un départ de Saumur pour Montreuil à 8 h. 10 m. matin, avec correspondance pour Angers.

Départs de Poitiers :		Arrivées à Saumur :	
8 h. 50 m. matin.	10 h. 40 m. matin.	4 h. 40 m. matin.	9 h. 10 m. soir.
12 — 40 — — — — —	4 — 40 — — — — —	9 — 10 — — — — —	11 — 20 — — — — —
1 — 45 — — — — —	10 — 40 — — — — —		
6 — 55 — — — — —	11 — 20 — — — — —		

Départ de Montreuil pour Saumur, 2 h. 11 m. soir. Arrivée à Saumur, 2 h. 50. Ce train correspond au train d'Angers à Montreuil-Bellay.

P. GODBT, propriétaire-gérant.

**COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 28 AVRIL 1879.**

Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.	Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.	Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.
3 1/2 % .....	79 30	..	..	Crédit Foncier colonial .....	380	..	..	Canal de Suez .....	748 75	3 75	..
2 1/2 % amortissable .....	91 70	..	..	Crédit Foncier, act. 500 fr. ....	752 50	..	..	Crédit Mobilier esp. ....	600	..	75 50
4 1/2 % .....	110	..	..	Obligations foncières 1877 .....	376 75	..	25	Société autrichienne .....	572 50	..	2 50
3 % .....	115 30	..	..	Soc. gén. de Crédit industriel et commercial .....	685	..	..	<b>OBLIGATIONS.</b>			
Obligations du Trésor .....	515	..	..	Crédit Mobilier .....	478 75	..	50	Orléans .....	377 75	..	..
Dép. de la Seine, emprunt 1857 .....	249	1 50	..	Crédit Foncier d'Autriche .....	660	..	70	Paris-Lyon-Méditerranée .....	378 50	..	..
Ville de Paris, oblig. 1855-1860 .....	516 50	1 50	..	Est .....	734 50	..	..	Est .....	378 50	..	..
1865, 4 % .....	539	..	..	Paris-Lyon-Méditerranée .....	1170	..	50	Nord .....	380 95	..	..
1869, 3 % .....	413	..	..	Midi .....	875	..	25	Ouest .....	377 50	..	..
1871, 3 % .....	404	..	..	Orléans .....	1490	..	..	Midi .....	375 75	..	..
1875, 4 % .....	534	..	..	Nord .....	1188 75	1 25	..	Paris (Grande Ceinture) .....	373 50	..	..
1876, 4 % .....	521 50	..	..	Orléans .....	760 95	1 25	..	Paris-Bourbonnais .....	377 50	..	..
Banque de France .....	3035	..	..	Ouest .....	1300	..	..	Canal de Suez .....	560	..	..
Comptoir d'escompte .....	795	..	..	Compagnie parisienne du Gaz .....	545	..	..				
Credit agricole .....	480	..	..	C. gén. Transatlantique .....	545	..	..				

**CHEMIN DE FER D'ORLÉANS.**

**GARE DE SAUMUR**

(Service d'hiver, 9 décembre)

Départs de Saumur vers Angers.		Départs de Saumur vers Tours.	
6 heures 8 minutes du matin, express-poste (arrêt à Angers).	10 heures 37 minutes du matin, direct-mixte omnibus (arrêt à Angers).	3 heures 36 minutes du matin, direct-mixte omnibus.	9 heures 14 minutes du soir, omnibus-mixte omnibus-mixte.
8 — 45 — — — — —	11 — 10 — — — — —	9 — 10 — — — — —	12 — 40 — — — — —
8 — 56 — — — — —	11 — 21 — — — — —	9 — 21 — — — — —	12 — 40 — — — — —
9 — 10 — — — — —	11 — 32 — — — — —	9 — 24 — — — — —	12 — 40 — — — — —
9 — 18 — — — — —	11 — 43 — — — — —	9 — 28 — — — — —	12 — 40 — — — — —
10 — 30 — — — — —	12 — 0 — — — — —	9 — 32 — — — — —	12 — 40 — — — — —
		9 — 36 — — — — —	12 — 40 — — — — —
		9 — 40 — — — — —	12 — 40 — — — — —
		9 — 44 — — — — —	12 — 40 — — — — —
		9 — 48 — — — — —	12 — 40 — — — — —

Le train partant d'Angers à 5 h. 35 m. arrive à Saumur à 6 h. 56.

**HABILLEMENTS CONFECTIONNÉS**

**Pour HOMMES, JEUNES GENS et ENFANTS**

**SAISON D'ÉTÉ 1879**

**A LA BELLE JARDINIÈRE**

**26, Rue d'Orléans, SAUMUR**

**GRANDE MISE EN VENTE DE NOUVEAUTÉS DE LA SAISON**

Par suite de l'extension toujours croissante de ses affaires, la **MAISON DE LA BELLE JARDINIÈRE** vient de créer deux nouveaux magasins au premier, l'un affecté au rayon de vêtements noirs et l'autre aux rayons de costumes enfants et jeunes gens. Cette maison se recommande par le choix et le grand assortiment de ses vêtements, qui sont irréprochables sous le rapport de l'élégance, de la solidité et surtout du bon marché.

**VÊTEMENTS SUR MESURE FAITS À PARIS**

**A LOUER**  
PRÉSENTMENT,  
**UNE TRÈS-BELLE MAISON**  
Située à Saumur, rue de Bordeaux, n° 4,  
Actuellement occupée par M<sup>e</sup> Le Ray, avoué.  
S'adresser, pour la visiter, soit à M<sup>e</sup> LE RAY, qui l'habite, soit à M. REDOUTIER, propriétaire, rue de Bordeaux. (117)

**A LOUER**  
PRÉSENTMENT,  
**BELLE MAISON**  
Rue d'Orléans, 73, à Saumur.  
Cette maison comprend : salle à manger, salon, cuisine, plusieurs chambres à coucher, à feu, au premier et au deuxième étages, cabinets de toilette, greniers sur le tout;  
Cour, écurie, remise, pompe et caves.  
S'adresser au bureau du journal.

**JOLIE MAISON**  
AVEC JARDIN  
**A LOUER**  
PRÉSENTMENT,  
Impasse de la Maréchalerie.  
S'adresser à M<sup>lle</sup> CLÉMENTINE, 11, rue du Pavillon. (226)

**A LOUER**  
**GRANDE ET BELLE CAVÈ**  
Hors d'inondation,  
Rue de l'Hotel-Dieu, n° 4.  
S'adresser à M. E. PLESSIS, même maison.  
MAISON MURAY, chémisier, demande de suite des ouvrières et une mécanicienne.  
S'adresser à M. MASSON, 61, rue Nationale, ou à son coupéur, 41, rue Saint-Jean. (207)

**Le Propagateur des Assurances**  
Agriculture, Industrie, Finance, Cours d'Actions d'Assurances,  
PARAISSENT DEUX FOIS PAR MOIS.  
Provisoirement 12, rue Dufhot, Paris.  
Prix de l'abonnement, 3 fr. 50 par an.  
Ce journal, le meilleur marché de ceux traitant la même matière, est indispensable aux agents d'assurances, aux actionnaires de compagnies, aux officiers ministériels et au public assuré.  
La direction se charge de l'achat et de la vente des actions de Compagnies d'Assurances.  
On désire acheter des actions Abeille (vie, incend., grêle), Sécurité et Confiance (accid.), Nord, Midi, Patrie, Union générale du Nord (incend.), Caisse générale des Familles, Confiance et Soleil (vie). (134)

**A VENDRE**  
**VINS VIEUX ET NOUVEAUX**  
Rouges et blancs.  
Provenant de la Tour-de-Ménive.  
S'adresser à M. MOREAU-BARRE, propriétaire, 13, rue de l'ancienne Messagerie, Saumur. (94)

**SOUFRE SPÉCIAL**  
**POUR LA VIGNE**  
S'adresser à M. RAOUL FEIGNOUX, DROGISTE à SAUMUR  
Rue de la Tonnelle, n° 27 (ancienne maison A. PIE)  
DÉPOSITAIRE DES PREMIÈRES MARQUES.  
Saumur, imprimerie de P. GODET.

**Hernies, Prolapsus et Maladies de la Vessie.**  
Ces désolantes infirmités, longtemps réputées incurables, sont radicalement guéries par le **Neptunia** (Extrait de plantes marines). — Remède gratuit, en écrivant à Roux, pharmacien, 17, place aux Sables-d'Olonne (Vendée). (133)